

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU VENDREDI 29 mai 2013

Présents: GARRON Jean- Marie , GARRON Patricia, CRUZ Marie -Louise, CONSTANS Noël, CONSTANS Serge, MARGUET Michel, MESSENGER Daniel, ROUVIER Daniel, ZERDOUMI Richard,

1. Création d'une Communauté de Communes

Considérant qu'il est de l'intérêt de la Commune d'ARTIGNOSC SUR VERDON de s'associer aux Communes d'AUPS , AIGUINES, BAUDINARD SUR VERDON, BAUDUEN, MOISSAC BELLEVUE, LES SALLES SUR VERDON, REGUSSE, TOURTOUR, VERIGNON et VILLECROZE,

Après avoir entendu l'exposé du Maire sur le projet de création d'une Communauté de Communes qui regroupera les onze communes suivantes AIGUINES, ARTIGNOSC SUR VERDON, AUPS, BAUDINARD SUR VERDON, BAUDUEN, MOISSAC BELLEVUE, LES SALLES SUR VERDON, REGUSSE, TOURTOUR, VERIGNON, VILLECROZE,

Vu l'arrêté préfectoral n° 14/2012 du 27 septembre 2012 portant projet de création du périmètre de la communauté de Communes, regroupant les communes AIGUINES, ARTIGNOSC SUR VERDON, AUPS, BAUDINARD SUR VERDON, BAUDUEN, MOISSAC BELLEVUE, LES SALLES SUR VERDON, REGUSSE, TOURTOUR, VERIGNON, VILLECROZE,

Vu la délibération n° 2012-12-047 du 14 Décembre 2012 émettant un avis favorable quant au périmètre de l'EPCI à fiscalité propre proposé regroupant les communes de : AIGUINES, ARTIGNOSC SUR VERDON, AUPS, BAUDINARD SUR VERDON, BAUDUEN, MOISSAC-BELLEVUE, LES SALLES SUR VERDON, REGUSSE, TOURTOUR, VERIGNON et VILLECROZE.

le Conseil Municipal, A l'unanimité ADOPTE les statuts de la communauté de communes "Lacs et Gorges du Verdon"

2. Plan Local d'Urbanisme :

Etude Environnementale -Trame Bleue -Trame Verte et Missions complémentaires pour la réalisation d'Orientations d'Aménagement et de Programmation

Monsieur Le Maire expose au Conseil que dans le cadre de la réalisation du Plan Local d'Urbanisme , il y a lieu d'effectuer études et missions complémentaires rendues obligatoires par le législateur

Il s'agit notamment de réaliser

- une étude environnementale comprenant un complément à l'état initial écologique composé d'un examen de la trame verte et bleue et d'une pré-analyse des incidences du PLU .Cette prestation serait effectuée par le bureau d'Etude Naturalia , au coût de 8 132.80 €TTC
- Des missions complémentaires par la mise en oeuvre d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (O.A.P), au nombre de 5 correspondant aux 5 axes définis dans le projet PADD (OAP Paysages-OAP projet de la nouvelle centralité-OAP entrée village-OAP Déplacement-OAP économie). Le coût de la prestation serait de 10 465 € TTC

le Conseil Municipal est favorable à l'étude environnementale et aux 5 OAP.

3. RESTAURATION de la FONTAINE MONUMENTALE :DEMANDE de SUBVENTION EXCEPTIONNELLE au TITRE de la RESERVE PARLEMENTAIRE

Le Conseil Municipal sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle du Ministère de l'Intérieur d'un montant de 15 000 € , afin de procéder à la restauration de la Fontaine, sise sur la parcelle communale le Grand Jardin , récemment acquise.

Les pierres défectueuses et abimées seront remplacées par de nouvelles pierres taillées sur mesure, la restauration du bassin sera également effectué ainsi que la taille d'une vasque au centre du bassin

Le montant estimatif des travaux s'élève à 39 650 € HT.

La séance est levée à 20 h 30

Vu pour être affiché le Mercredi 5 Juin 2013, conformément aux prescriptions de l'article -L.2121-25 du code général des Collectivités Territoriales.